

République Française
Canton de Castellane
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ENTREVAUX
Place du Marché - 04320 ENTREVAUX

SEANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015 à 17H00

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS :

Au conseil : 16 -

En exercice : 16 -

Qui ont pris part à la Délibération : 13+1P

Etaient présents :

M-MARCHAL B., CAIRO C., GATTI CESAR M.C., OCCELLI D., REYTG. C., CAMILUERI,
M. CONIL, C. BOLEARI, F. DAGONNER, L. GAVIER, P. NOBILE, L. GUIBERT

ABSENTS! M.M. DROGOUL C. et A. - 1 pouvoir de M. LARAVICINI

Au conseil : 16 -

En exercice : 16 -

Qui ont pris part à la Délibération : 13+1P

☞ L'an deux mille quinze le quatre septembre à 17H00

☞ Le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la mairie d'Entrevaux sous la Vice-présidence de M. GUIBERT Lucas

☞ Date de la convocation : 27/08/2015

Date d'affichage : 27/08/2015

☞ A été désigné secrétaire : P. Nobile,

OBJET : RAPPORT O.M. SYDEVOM H.P. 2014

Le Vice-président donne lecture du rapport reçu du SYDEVOM de Haute Provence concernant :

- Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets pour l'année 2014

Il propose au conseil communautaire d'en prendre acte et de le valider.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré le 04/09/2015

Le Vice-président
Lucas Guibert



Le Vice-président certifie que la présente
Délibération est exécutoire en Application de l'article L2131-1 du
C.G.C.T le Vice-président : L. GUIBERT
Le Vice-président : Lucas Guibert